



DGADU / DAJARE / Serv Amgt

Projet de quartier durable « Paul Bert / Paul Eluard »

Compte rendu de l'atelier participatif – Mardi 1 juillet 2025 – 18h

Maison de quartier Paul Bert

Les présents : 15 habitants, 3 élus (Brahim Cheraa, Christophe Bresson, Colin Jargot), Julien Mithieux (Interland), Fannie Boisson (Big Bang), la cheffe de projet d'Isère Aménagement et 3 techniciens de la ville (direction de l'aménagement).

1. INTRODUCTION

La Ville ouvre l'atelier en rappelant les différentes étapes de concertation menées au cours des deux dernières années, jusqu'à l'atelier du jour. L'objectif du présent atelier est de travailler sur la programmation de la « Plaine Humide », espace paysager central du futur quartier.

Les élus rappellent que ce projet de quartier durable « Paul Bert / Paul Eluard » s'inscrit en cohérence avec d'autres projets en cours : la réhabilitation des espaces publics, dans le cadre de CVCM et les démarches de réhabilitation des immeubles existants, dans le cadre de MurMur.

2. PRÉSENTATION DU PROJET PAR LE GROUPEMENT INTERLAND

Le groupement Interland, bureau d'études en charge du projet, présente, en plénière, une vue d'ensemble du futur quartier durable afin de remettre à niveau l'ensemble des participants. Il revient également sur les conclusions de l'atelier du 12 décembre 2023, lors duquel plusieurs orientations avaient été actées concernant la « Plaine Humide ».

Les premiers échanges en plénière :

> Inquiétude relatives aux récents départs d'incendie.

→ La Ville rassure en précisant qu'elle assurera l'entretien de l'ensemble de la « Plaine Humide ». Les zones les plus naturelles resteront inaccessibles au public, ce qui limitera les risques.

> Inquiétude sur la possible augmentation des moustiques

→ La Ville explique que les moustiques se développent principalement dans des eaux stagnantes peu profondes, ce qui ne sera pas le cas ici. De plus, dans un environnement où la biodiversité est favorisée, les moustiques sont régulés naturellement par leurs prédateurs (oiseaux, chauves-souris, etc.).

> Mise en place d'une gestion différenciée de l'espace « Plaine Humide » :

L'entretien de la « Plaine Humide » suivra les principes de la gestion différenciée, incluant :

- des fauches tardives pour préserver les insectes,
- la création progressive de haies sèches, au fur et à mesure de la vie de la « Plaine Humide », contribuant à la richesse écologique du site.

3. LE TRAVAIL SUR TABLE

Groupe 1

1 – La nature en ville, c'est quoi pour vous ?

- Un espace peu touché par la main de l'homme
- Une zone sauvage avec un **risque de pollution et de déviance** des usages
- Des espaces **non accessibles** et **sauvages** avec des « herbes folles »
- Des espaces de **fraîcheur** avec des arbres et de **l'ombrage**
- **Un espace où l'on croit que c'est naturel mais qui est géré par l'homme**

Faire de la plaine humide un **espace de biodiversité et de fraîcheur** pour les habitants du quartier et des environs en assurant un **entretien (et une gestion) qui limite les risques de déviance** des usages (ordures, squat, rodéos...).

2 - Quelle(s) fonctions(s) pour la plaine humide ?

- Un lieu avec des sous espaces pour **concilier loisirs et nature**
- Les espaces de nature doivent-être sanctuarisés (faune, gestion du sol...)
- Les espaces de loisirs doivent être clairement définis, limités et encadrés
- Les **animations pédagogiques** sont à limiter pour ne pas créer de sur-fréquentation des lieux et permettre de **préserver un espace naturel**

Les espaces de nature : au cœur de la plaine avec très peu d'aménagement. Des cheminements et des bancs implantés ponctuellement pour créer des espaces de pause et éviter le regroupement. Les cheminements doivent être accessibles aux PMR pour permettre de traverser la plaine et relier les secteurs de commerces (Cachin / Jouhaux) avec les secteurs plus résidentiel.

Les espaces de loisirs : en frange des secteurs résidentiels au contact de l'avenue Cachin et de la Mogne pourraient prendre la forme d'**aires de jeux** pour les enfants, avec des **bancs pour se rencontrer**. Les aires de jeux pourraient être **conçus comme des portes d'entrées sur la plaine humide** et devraient être aménagée avec du **meublé en bois**, dans un registre naturel, pour faire partie intégrante de la plaine humide et inviter les usagers à aller dans le cœur naturel de la plaine.

L'espace central n'est pas à retenir comme un lieu d'usages et de regroupement. Il serait préférable de ne pas créer un espace de pause et de regroupement, et **plutôt implanter des bancs le long des cheminements**.

Groupe 2

1 – La nature en ville, c'est quoi pour vous ?

- Un espace où **la nature reprend ses droits** et où il est possible d'être **contemplatif**
- Un espace où la **déambulation** est possible
- Un espace avec **plusieurs ambiances**, avec des **prairies** mais aussi des arbres qui produisent de **l'ombre**

- Un **espace naturel mais anthropisé**, dont l'Homme fait partie, **avec une certaine composition et une maîtrise des plantations et des usages**
- Un espace **source d'apprentissage sur la biodiversité**, avec une importance à accorder aux dispositifs de signalétique pédagogique, d'observation
- Un espace qui, même a minima, **doit être géré**

Faire de la plaine humide un **espace de biodiversité** mais **où les usagers trouvent une vraie place**. Aménager cette nature en fonction du contexte urbain, en se souciant de la **qualité paysagère** produite et en **anticipant les mésusages possibles** pour que ce lieu reste **attractif**.

2 - Quelle(s) fonction(s) pour la plaine humide ?

- Un espace de **biodiversité**
- Des chemins qui doivent permettre de **déambuler** et de profiter pleinement de la plaine et qui intègrent des assises pour pouvoir **se reposer**
- Des lieux d'usages, avec :
 - Du ludique mais intégré dans le paysage type parcours en bois / jeux en bois
 - Pas forcément besoin d'espaces sportifs déjà présents à proximité de la plaine humide
- La **phyto-rémediation**, qui serait le socle d'une **reconquête végétale** et nécessiterait plusieurs années de mise en œuvre, pourrait être l'opportunité de tester et préfigurer des lieux d'usages pour inscrire la plaine dans un processus d'aménagement plutôt que de l'aménager de manière définitive

Comment traduire une complémentarité d'usage entre les trois lieux et selon quel gradient d'usage ?

- Il est important de **répondre aux besoins d'usages de tous**, avec des équipements de mobiliers type tables et bancs installés sur tous les sites.
- Des jeux / aménagements ludiques doivent être proposés pour les enfants et répartis sur plusieurs lieux afin d'inviter les usagers à utiliser l'ensemble des espaces.
- Les **déambulations et l'observation de la nature** doivent constituer des usages à part entière, et concerner l'ensemble de la plaine humide. Ces usages donnent beaucoup d'**importance au traitement des chemins** et à la **qualité des supports pédagogiques** qui doivent encourager les usagers à parcourir le site. Des espaces mettant en scène l'eau pourraient ainsi compléter les 3 lieux d'usages et animer tous les parcours de découverte de la plaine.

Si les 3 lieux d'usage doivent concentrer des **aménagements spécifiques**, il faut bien considérer que toute la plaine humide doit être un **lieu d'usage**, avec une importance donnée à la **qualité des chemins**, qui devront **intégrer des fonctions de repos, pédagogiques, ludiques, et à l'observation de la nature**.

Synthèse globale

Le projet devra prévoir un aménagement de la « Plaine Humide » comme un **espace de nature et de fraîcheur**, propice à la **biodiversité** et au **bien-être** des habitants, tout en assurant une **gestion adaptée pour prévenir les usages détournés** et garantir la **qualité du cadre paysager**. Les **usages devront être marqués entre le cœur et les franges pour préserver le caractère naturel** et contenir les lieux de fréquentation.

CONCLUSION

La ville remercie les habitants pour leur participation à l'atelier du jour.